



De chaudes altercations survenues ce 20 juillet 2021, entre l'Honorable Nourane Foster et l'élément de la Police dans la ville de Bafoussam délient les langues. Alors qu'elle se rendait à Foumban où elle partait passer la fête de mouton, l'Elue du peuple a été tenaillée devant une barrière érigée sur un axe routier. Un acte des éléments de la police que le Front des Démocrates Camerounais (FDC) considère comme un abus grave.

Dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux, on voit la députée PRCN, Nourane Foster, se faire agresser verbalement par une escouade de policiers. Un comportement des force des maintiens de l'ordre qui suscite l'ire des camerounais au sein de l'opinion. Parmi eux, le président national du Front des Démocrates Camerounais (FDC) exige une condamnation claire de la part du gouvernement et des poursuites judiciaires contre ces fonctionnaires de Police camerounaise.

Ci-dessous, la teneur de la réaction du FDC, en intégralité :

Le Front des Démocrates Camerounais (FDC) a appris avec beaucoup d'indignation l'agression de l'honorable Nourane Foster, Député PCRN à l'Assemblée Nationale ce mardi, journée dédiée à la célébration de la fête de mouton pendant qu'elle se rendait à Foumban.

Le FDC condamne et, juge inacceptable et inadmissible l'agression d'un élu portant ses attributs d'élu par des fonctionnaires de police.

Le FDC demande une condamnation claire de la part du gouvernement et des poursuites judiciaires contre ces fonctionnaires de Police camerounaise .Il est intolérable qu'au moment où toute la nation comme un seul homme condamne l'agression sur le Président de la République en territoire étranger qu'au Cameroun des élus du peuple soient méprisés et agressés par les fonctionnaires de police qui leurs doivent pourtant des égards, considération et respect. Pour le FDC attenter à la personne d'un élu c'est agresser la démocratie et porter atteinte aux peuple camerounais dont il est mandataire.

Président National du Front des Démocrates Camerounais,

Conseiller municipal à la commune de Monatele,

Denis Emilien Atangana.